



Intermédiaire sinistre

Par Dan46

Bonjour

Le propriétaire du 2ème étage d'un immeuble crée un dégats des eaux qui traverse mon appartement sans me faire aucun dégat ,
ni laisser aucune trace ,
mais inonde et fait des dégats à l'étage en dessous .

Suis je concerné ?

Et , dois je néanmoins établir un constat à l'amiable DDE ?

Merci pour vos réponses .
Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous n'avez aucun dégât, vous n'avez pas à déclarer de sinistre.

Par Dan46

Bonjour yapasdequoi
Absent quelques jours , je n'ai pu vous remercier pour votre réponse .Voilà , c'est fait .

Par yapasdequoi

Avec plaisir.
Bonne continuation.